

Information sur la déclaration d'intégration de la Ville de Graz

La déclaration d'intégration a été adoptée le 25 février 2016 par le conseil municipal de Graz. Par cette déclaration, la Ville de Graz cherche à vous informer sur les règles fondamentales pour la coexistence, et en particulier sur les initiatives d'intégration que l'on attend de votre part.

La Ville de Graz vous offre beaucoup de possibilités. En contrepartie, vous devez faire en sorte que vous et votre famille vous intégriez bien dans notre société et que vous deveniez des citoyens actifs à Graz et en Autriche.

La signature de la déclaration d'intégration est la condition préalable pour les prestations sociales suivantes de la Ville de Graz :

- Sozialcard
- Logements subventionnés
- Frais de scolarité et de garderie réduits pour les enfants selon votre situation financière, sauf à l'école maternelle
- Cours de sport et cours pendant les vacances organisés par l'office des sports (Sportamt)
- Cours pendant les vacances organisés par l'office des jeunes et de la famille (Amt für Jugend und Familie)
- Subventions aux activités économiques

Si vous demandez l'une de ces prestations, vous devez impérativement soit présenter votre déclaration d'intégration signée, soit la signer sur place.

Nom/Familiennome:

Prénom/Vorname:

Date de naissance/Geburtsdatum:

Nationalité/Staatsangehörigkeit:

Adresse e-mail/E-Mail-Adresse:

Déclaration d'intégration

I. Préambule

Depuis 2001, la Ville de Graz se réclame des droits de l'homme et, dans le sens de cet engagement et conjointement avec la République d'Autriche et le Land de Styrie, elle apporte une contribution importante à l'intégration des ressortissants des pays tiers, des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cela favorise ainsi la coexistence pacifique des personnes d'origines et de biographies différentes. En enregistrant votre résidence principale à la Ville de Graz vous devenez partie intégrale de cette communauté. Vous pouvez alors profiter des possibilités que vous offre cette dernière. En contrepartie, vous devez impérativement observer et respecter les règles fondamentales qui gouvernent notre société. C'est pourquoi l'on attend de vous que vous participiez activement à votre intégration.

Par cette déclaration d'intégration, la Ville de Graz cherche à vous informer sur les règles fondamentales pour la coexistence. Elle cherche également à vous expliquer quelles initiatives d'intégration sont attendues des personnes vivant en Autriche, afin d'assurer la sécurité sociale et une coexistence positive.

II. Valeurs et règles fondamentales

- L'Autriche est une république démocratique. La législation se fait à travers des débats et des votes sujets à des règles. Les lois sont adoptées par des représentants du peuple.
- L'Autriche est un État de droit. Les autorités publiques, la police et les tribunaux indépendants statuent sur les différends. Les organes compétents sont désignés par la République d'Autriche et agissent selon les lois.
- L'état agit selon les lois démocratiquement adoptées, indépendamment de toute confession religieuse.
- Toute violence physique et psychique, particulièrement contre les enfants et les femmes, est interdite par la loi. Cela s'applique aussi bien à la sphère publique que privée.
- Toute personne en Autriche est libre de choisir elle-même son mode de vie (en ce qui concerne la confession, les traditions, les centres d'intérêt et la sexualité). Mais ce faisant, elle n'a pas le droit de contrevenir aux lois.

Integrationserklärung der Stadt Graz

Sprache: Französisch

- En Autriche, les femmes et les hommes sont égaux en droits. Chacun et chacune prend ses décisions de façon autonome sur tous les aspects de sa vie.
- Pour les filles et les garçons l'école maternelle et l'instruction sont obligatoires.

Des cours de valeurs et d'orientation vous donneront des détails sur ces règles fondamentales ainsi que d'autres informations. Ces cours sont proposés par le fonds autrichien pour l'intégration en coopération avec la Ville de Graz.

REMARQUE : Une infraction aux lois de la République d'Autriche entraînera des sanctions juridiques. Ces sanctions peuvent être, entre autres, une amende, une peine de prison ou même la révocation de votre titre de séjour.

III. Travail et système social

Le travail est une partie fondamentale de la société autrichienne. L'économie et le système social de l'Autriche se sont développés petit à petit, et uniquement grâce aux grands efforts et à l'engagement de plusieurs générations de citoyens. Tous les employeurs et tous les employés payent des contributions au système social. Ceci est crucial pour garantir un tel système qui apporte son soutien aux plus vulnérables de notre société et qui facilite la (ré)insertion dans le monde du travail.

Parmi les objectifs importants de l'intégration figure l'indépendance économique de l'individu, qui pourra donc se passer du soutien financier de l'État. Pour que vous puissiez participer au monde du travail et vivre par vos propres moyens, il est nécessaire que vous preniez vous-même des initiatives, que vous suiviez des formations et que vous mettiez activement en valeur vos compétences. C'est pourquoi la République d'Autriche attend de vous :

- que vous soyez prêt à accepter un emploi ;
- que vous acquériez des qualifications qui favorisent votre intégration au marché du travail autrichien, en particulier que vous appreniez la langue allemande.

REMARQUE : Si vous bénéficiez du revenu garanti minimum (Mindestsicherung), nous vous informons qu'au cas de refus d'accepter un emploi ou d'acquérir des qualifications la loi prévoit une réduction de 50 pour cent du revenu garanti minimum, voire davantage dans des cas spécifiques.

Je confirme que j'ai pris connaissance des règles fondamentales pour la coexistence en Autriche et déclare que je suis d'accord avec ces règles.

J'accepte que la déclaration d'intégration que j'ai signée fasse l'objet d'un traitement informatique et qu'elle soit utilisée lors du traitement d'éventuelles demandes que je ferai pour des services de soutien facultatifs de la Ville de Graz. Je prends connaissance de ce que cet accord sur la protection des données en vue des demandes pour les services facultatifs peut être révoqué unilatéralement par écrit.

Lieu, date / Ort, Datum

Signature / Unterschrift